

DECRET N° 2016/210 DU 25 AVR 2016  
portant ratification de l'Accord sur la facilitation des échanges, conclu le 07 décembre 2013 à Bali (Indonésie), lors de la 9<sup>ème</sup> Conférence Ministérielle de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 2016/003 du 18 avril 2016 autorisant le Président de la République à ratifier l'Accord sur la facilitation des échanges, conclu le 07 décembre 2013 à Bali (Indonésie), lors de la 9<sup>ème</sup> Conférence Ministérielle de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC),

DECRETE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>.**- Est ratifié, l'Accord sur la facilitation des échanges, conclu le 07 décembre 2013 à Bali (Indonésie), lors de la 9<sup>ème</sup> Conférence Ministérielle de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

**ARTICLE 2.**- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

Yaoundé, le 25 AVR 2016

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

